

L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE TENDANCES ET ENJEUX RÉELS

21 novembre 2018



François Fréchette, CFA Directeur, Gestion des placements, Gestion FÉRIQUE



- Monsieur Fréchette a entrepris sa carrière chez Trust Banque Nationale au service responsable de l'évaluation et de la comptabilité des fonds communs de placement.
- Il a occupé le poste d'analyste financier au Fonds commun des régimes de retraite de l'Université Laval de 2003 à 2005.
- Il est ensuite devenu analyste financier en ingénierie financière au sein du groupe Immobilier de la Caisse de dépôt et placement du Québec, avant d'y occuper les postes d'analyste financier, puis de conseiller principal, en gestion de portefeuilles.
- Il s'est joint à Gestion FÉRIQUE en 2010 en tant qu'analyste senior, Gestion des placements. À ce titre, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des processus de suivi des rendements, des gestionnaires externes et de la concurrence.
- *Bachelier en administration des affaires, concentration finance, de l'Université de Sherbrooke.*
- *Possède le titre d'analyste financier agréé (CFA) depuis 2004.*

Philippe Lavigne, CFA Analyse principal, Gestion des placements, Gestion FÉRIQUE



- Monsieur Lavigne a entrepris sa carrière chez Bolton Tremblay en tant qu'arbitragiste en marché monétaire.
- Il a ensuite occupé le poste d'analyste financier puis gestionnaire de portefeuille – revenus fixes mondiaux - chez Gestion d'actifs CIBC de 1997 à 2017.
- Il s'est joint à Gestion FÉRIQUE en 2018 en tant qu'analyste senior, Gestion des placements. À ce titre, il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des processus de suivi des rendements, des gestionnaires externes et de la concurrence.
- *Bachelier en commerce, concentration finance, de l'Université McGill.*
- *Maîtrise en finance de l'Université de Sherbrooke.*
- *Possède le titre d'analyste financier agréé (CFA) depuis 2005.*
- *A complété un certificat en Investissement Responsable (SIPC) de l'Université Concordia en 2018.*

Avant de mettre en application toute stratégie, nous vous suggérons d'en discuter avec votre représentant en épargne collective, votre notaire/avocat et votre comptable/fiscaliste afin de vous assurer qu'elle réponde à votre situation et à vos besoins.

Cette présentation vous est donnée à titre informatif seulement.

1. À propos de FÉRIQUE
2. Introduction
3. Investissement responsable vs investissement d'impact
4. Exclusions et désinvestissement : vers une juste transition
5. Mesures du progrès
6. Conclusion

1. À PROPOS DE FÉRIQUE

Deux organisations à but non lucratif

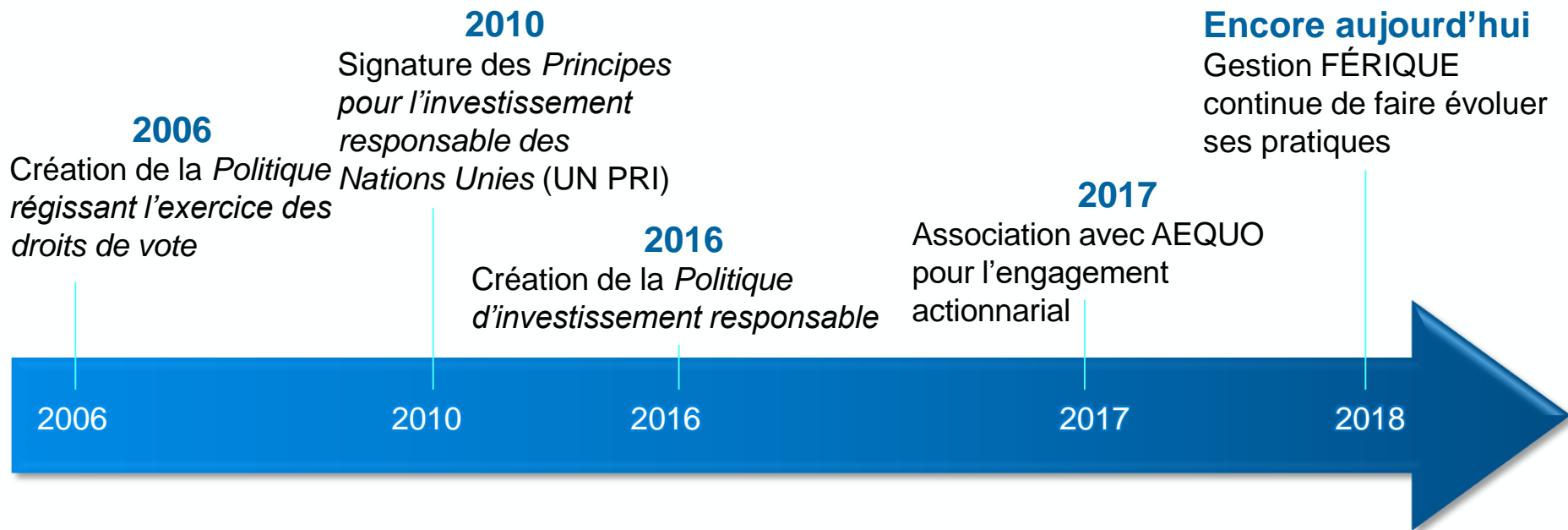
- **Gestion FÉRIQUE**
 - > Gestionnaire de fonds
 - > Gestionnaire de portefeuilles
- **Services d'investissement FÉRIQUE**
 - > Placeur principal des Fonds FÉRIQUE
 - > Courtier en épargne collective
 - > Cabinet de planification financière



PLUS DE
22 600 CLIENTS
2,6 MILLIARDS \$
D'ACTIFS SOUS GESTION
AU 31 OCTOBRE 2018

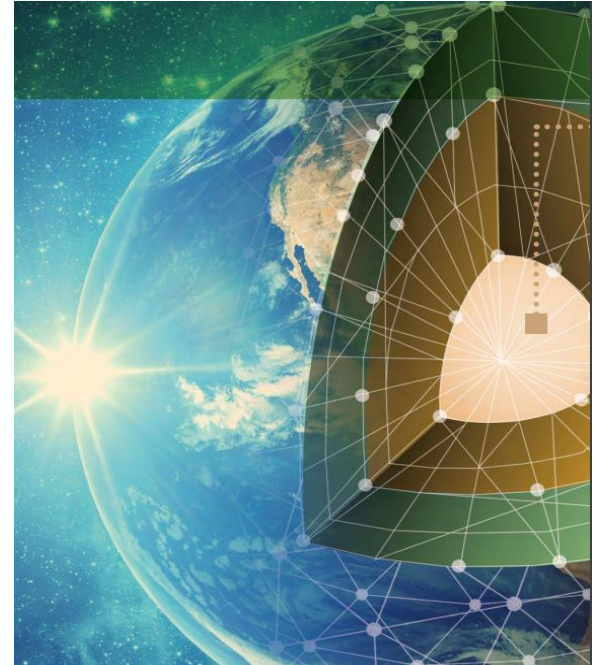
Historique

- Gestion FÉRIQUE est l'une des premières organisations du milieu financier québécois à avoir abordé la question de l'investissement responsable.



Politique d'investissement responsable

- **Volet 1** - Exercice des droits de vote
- **Volet 2** - Intégration des critères ESG dans le processus d'analyse et de décision relatif aux placements
- **Volet 3** - Engagement actionnarial



Cette politique permet à Gestion FÉRIQUE de concilier deux objectifs fondamentaux

- > Encourager activement les entreprises à adopter un comportement plus responsable
- > Protéger et faire fructifier l'avoir de nos clients à long terme

2. INTRODUCTION

Prémisse

Objectif

- Rendre le système financier mondial durable à long terme

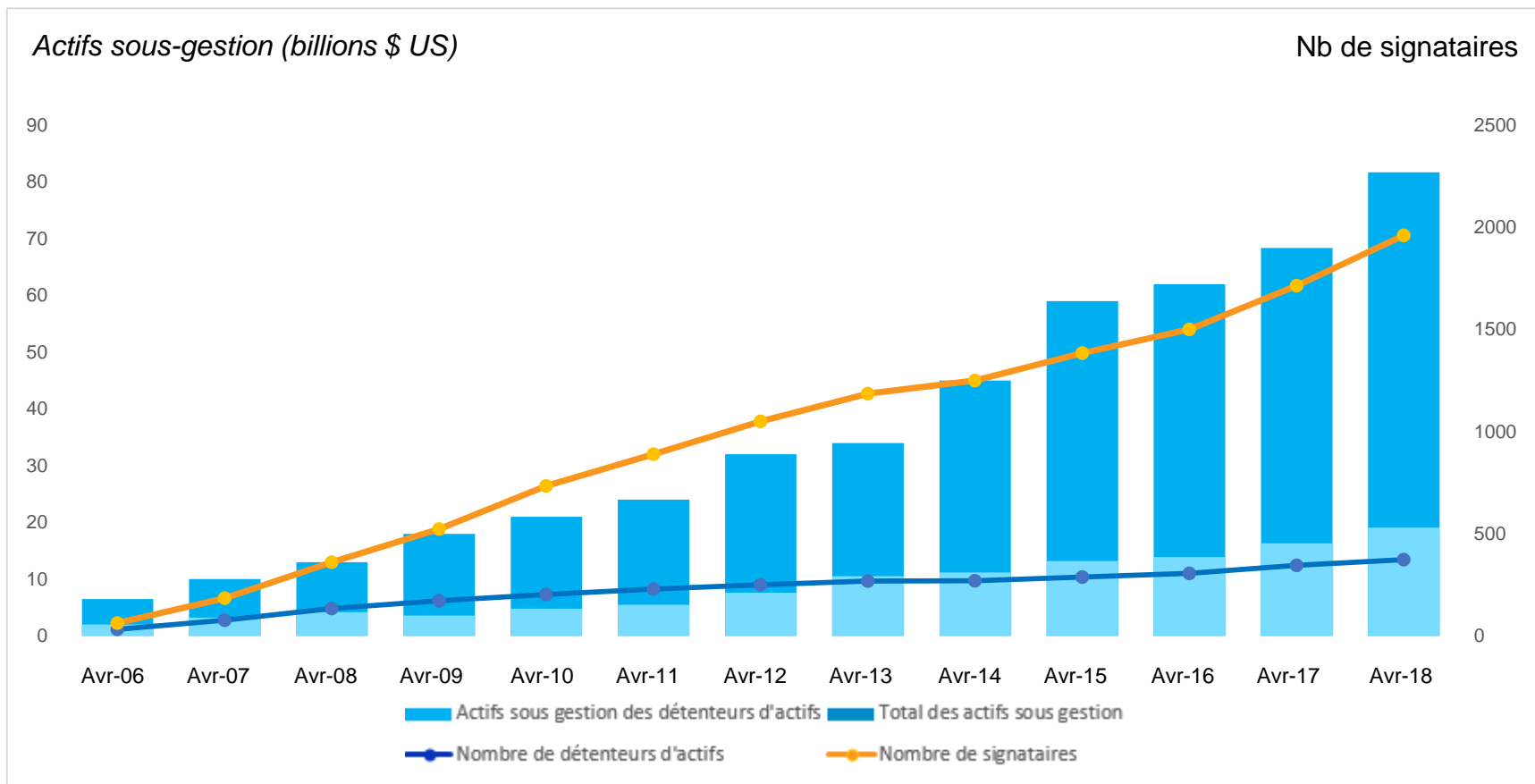
Comment?

- Utiliser notre influence comme actionnaire pour faire la promotion des meilleures pratiques



Reconnaître l'enjeu crucial de contribuer à l'élaboration d'un système financier qui assurera la pérennité de l'environnement et de la société.

L'investissement responsable en forte croissance



Source : Principles for Responsible Investment

L'investissement responsable évolue

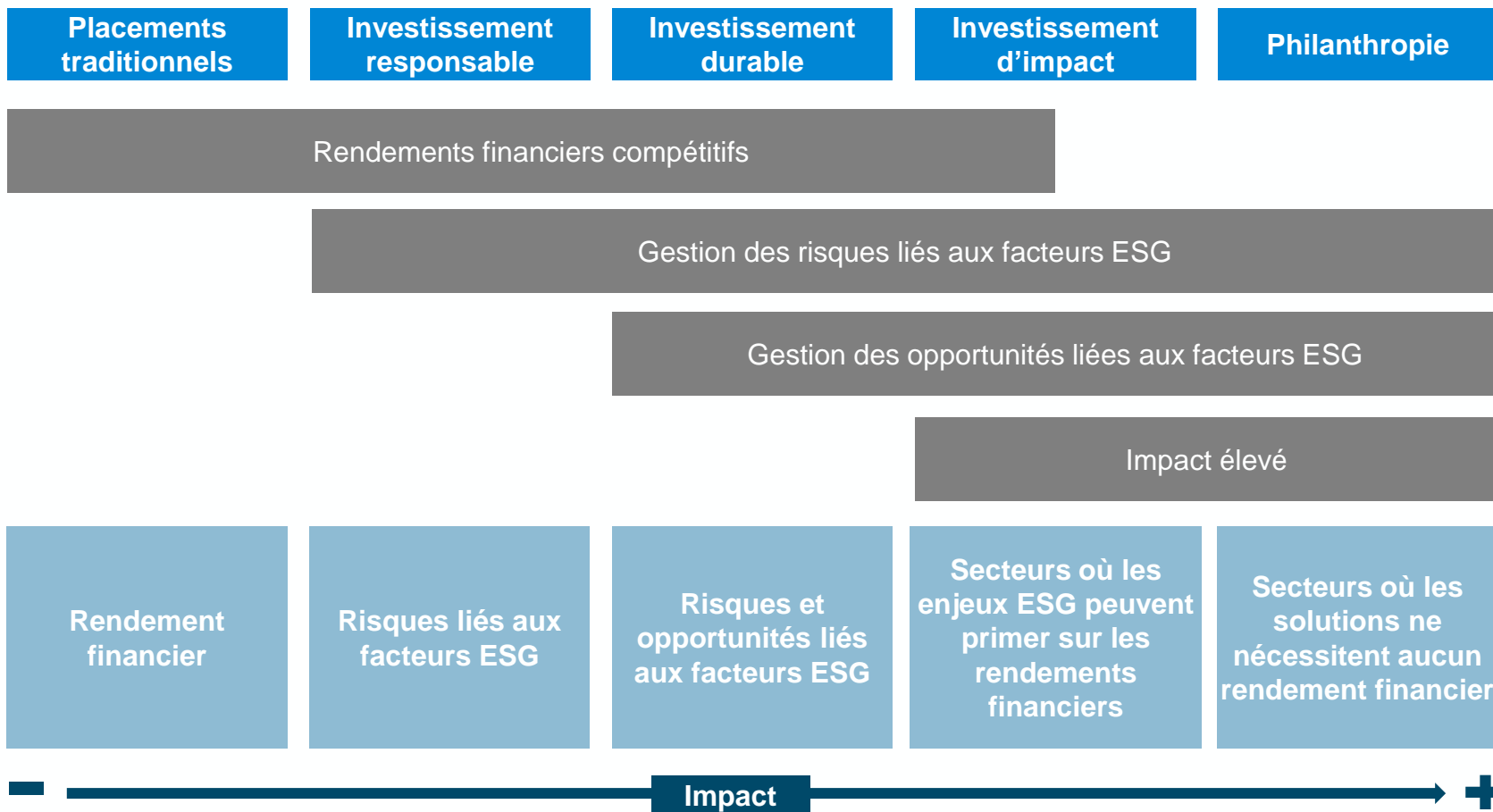
- Différentes approches ont été déployées afin de rallier un maximum d'investisseurs et d'entreprises
- Différentes mesures sont mises en place pour en suivre le progrès

Chacune de ces approches et mesures comporte des enjeux importants à considérer avant de les utiliser

3. INVESTISSEMENT RESPONSABLE VS INVESTISSEMENT D'IMPACT

3. INVESTISSEMENT RESPONSABLE VS INVESTISSEMENT D'IMPACT

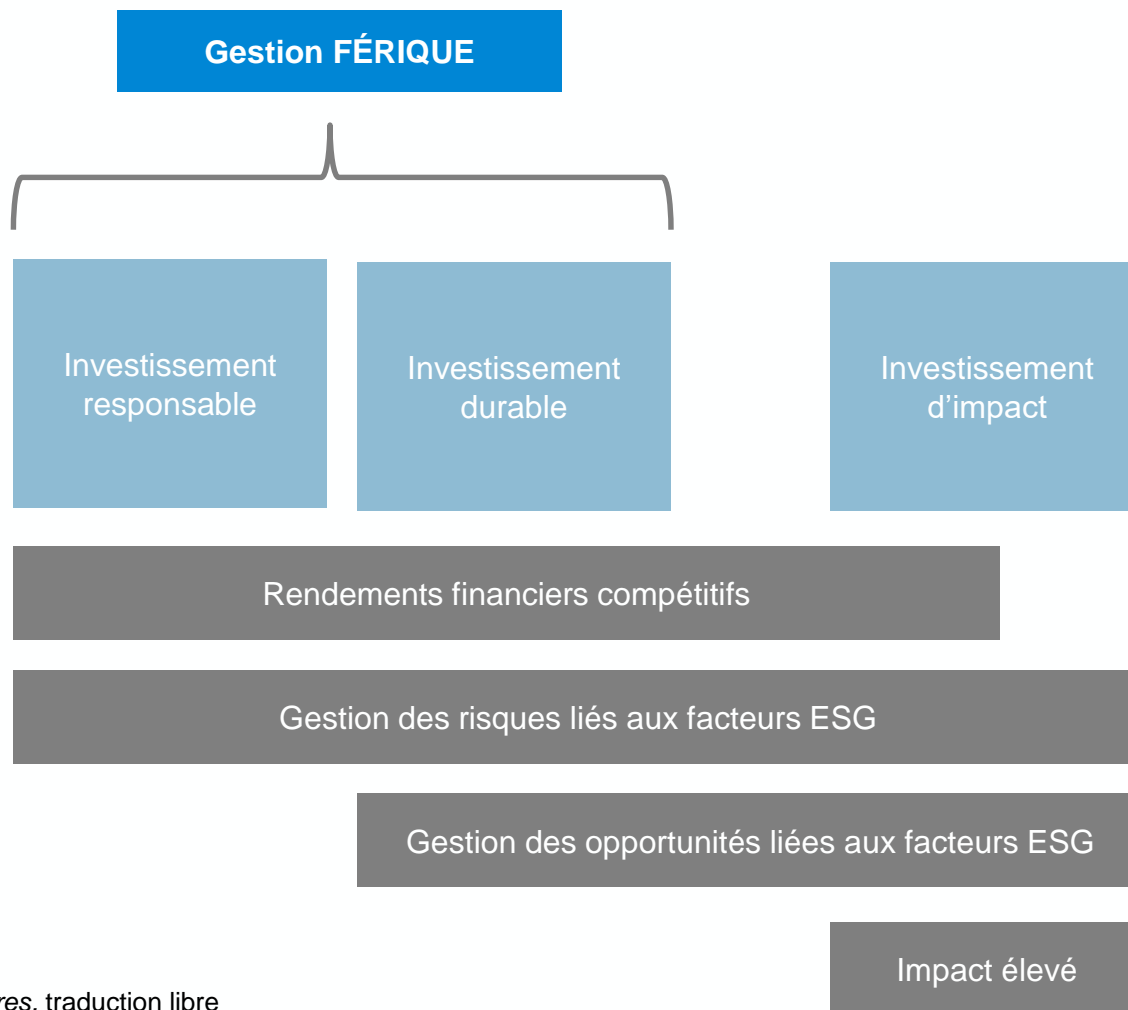
GAMME DE DÉPLOIEMENT DU CAPITAL



Source : Bridges Ventures, traduction libre

3. INVESTISSEMENT RESPONSABLE VS INVESTISSEMENT D'IMPACT

GAMME DE DÉPLOIEMENT DU CAPITAL

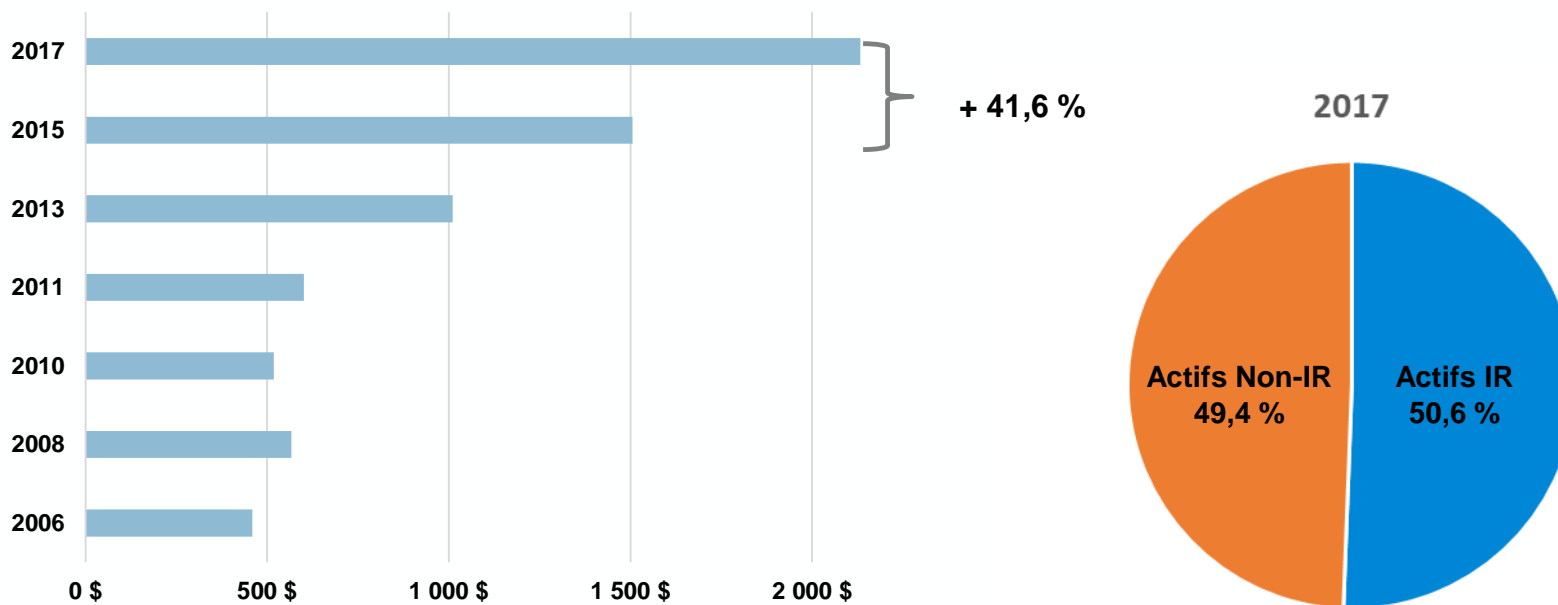


Source : *Bridges Ventures*, traduction libre

3. INVESTISSEMENT RESPONSABLE VS INVESTISSEMENT D'IMPACT

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Croissance de l'industrie canadienne (milliards)



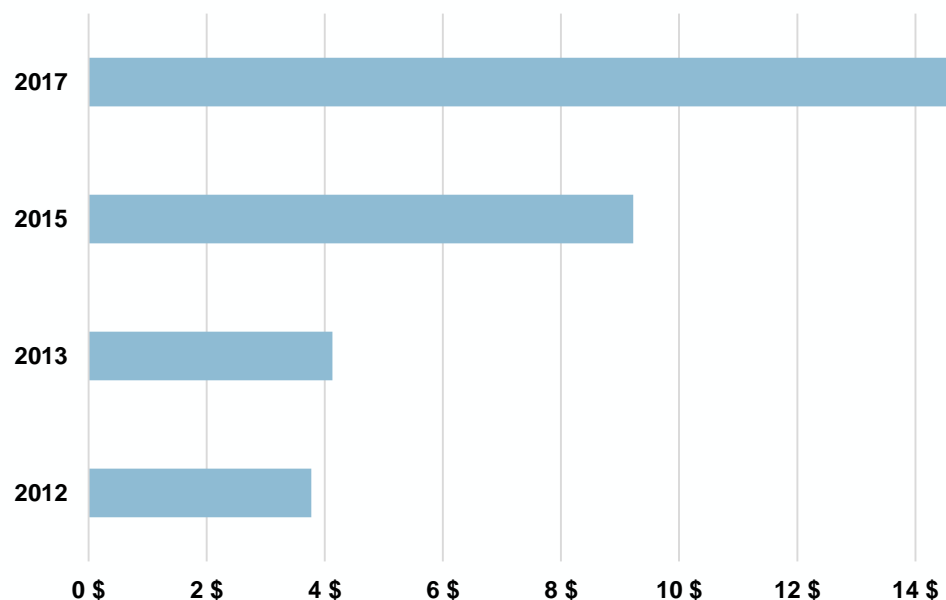
Source : 2018 Canadian Responsible Investment Trends Report

Croissance de l'industrie canadienne (milliards)

Définition* :

L'investissement visant à créer un impact positif au-delà des rendements financiers se différencie par :

- 1) L'intention des investisseurs
- 2) L'intention de l'entité émettrice
- 3) Mesure des impacts

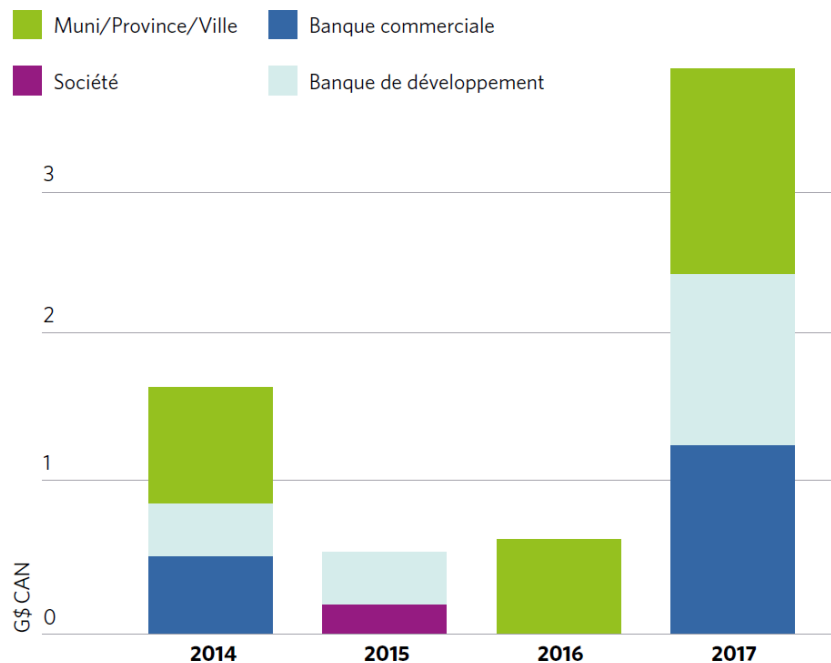


Source : 2018 Canadian Responsible Investment Trends Report

* Sources : J.P. Morgan, le GIIN et la Fondation Rockefeller, *Impact Investment: An Emerging Asset Class*

Les obligations vertes

Composition du marché 2014-2017



- › Il y a peu d'investissement d'impact pour le moment
- › Nos gestionnaires peuvent acquérir ces obligations si jugé opportun

Sources : Climate Bonds Initiative et Smart Prosperity Institute (2017)

4. EXCLUSIONS ET DÉSinVESTISSEMENT : VERS UNE TRANSITION PLUS JUSTE

Qu'est-ce que c'est?

- Filtre basé sur un critère préétabli au sein d'une politique d'investissement responsable.
 - > Alignement avec des valeurs éthiques ou religieuses
 - > Secteur d'activité
 - > Violation de normes internationales

Exemples d'exclusions :

- > Tabac, armes de controverse, droits humains et des travailleurs, pornographie, alcool, jeux d'argent, énergies nucléaire et fossile...

Qu'est-ce que c'est?

- Vente d'un actif au sein d'un portefeuille, car il ne rencontre plus :
 - > Les critères d'investissement responsable établis dans la politique d'investissement
 - > Les facteurs ESG recherchés par le gestionnaire de portefeuille

Exemples de situations menant au désinvestissement :

- > L'approche d'engagement est inefficace
- > Le risque que l'actif devienne obsolète

Pourquoi?

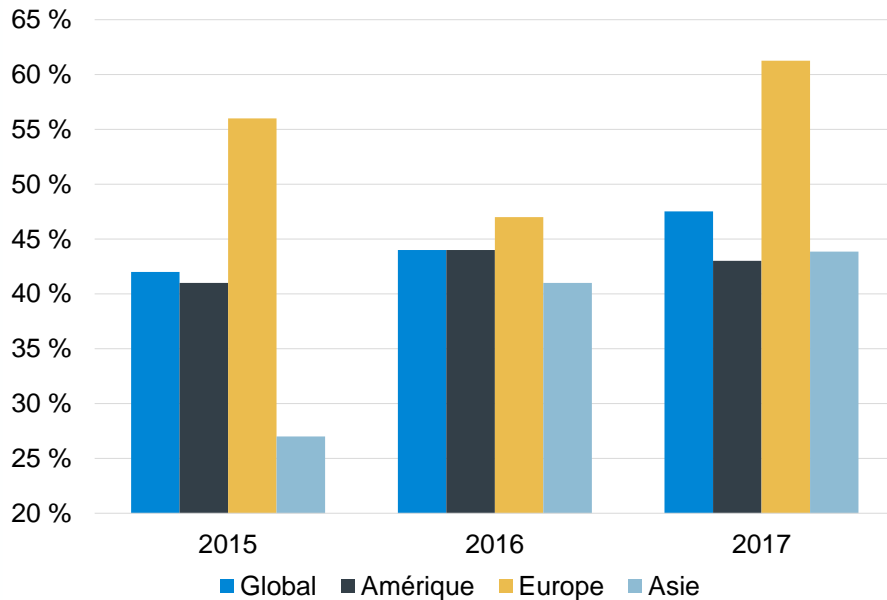
- Importance de bien gérer les enjeux liés aux exclusions et au désinvestissement
 - > Impact sur la diversification
 - > Impact sur la performance (positif/négatif)
 - > Conséquences imprévues (éviter de créer un enjeu en tentant d'en résoudre un autre)
- Évolution des pratiques en IR qui ne se font pas au détriment d'une saine gestion de portefeuille reposant sur des fondements empiriques reconnus.

Tout en s'assurant de votre santé financière, Gestion FÉRIQUE mettra sur les approches en IR qui contribueront aux meilleures pratiques de l'industrie.

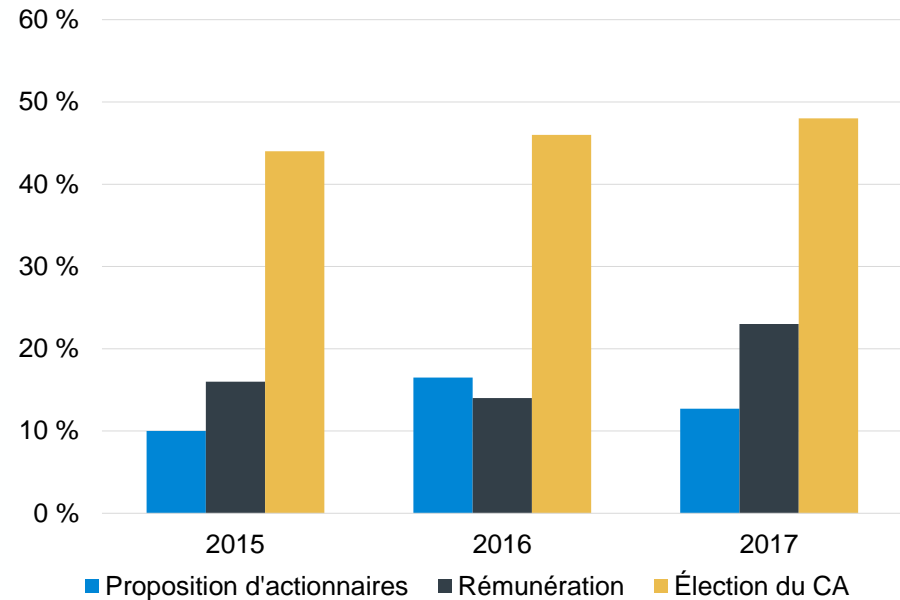
5. MESURES DU PROGRÈS

Une politique qui prône les meilleures pratiques

% de vote en conformité avec le CA



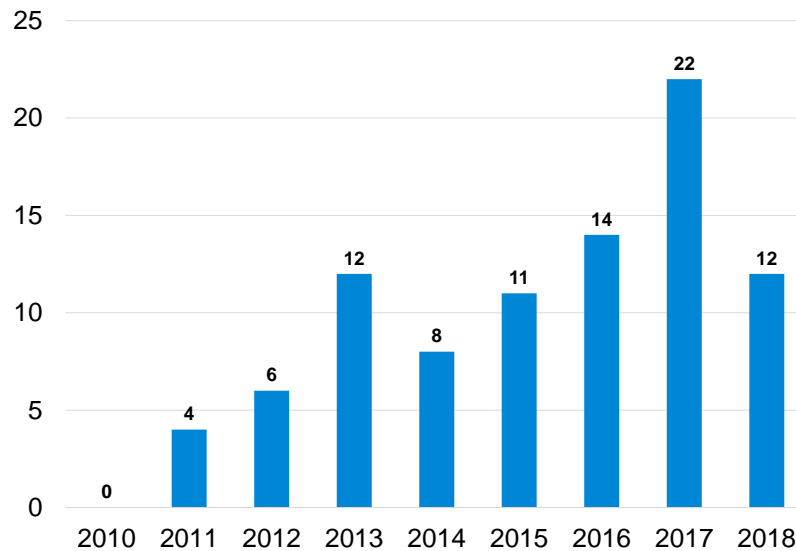
% de vote en conformité avec le CA



Sources : Groupe investissement responsable et Gestion FÉRIQUE

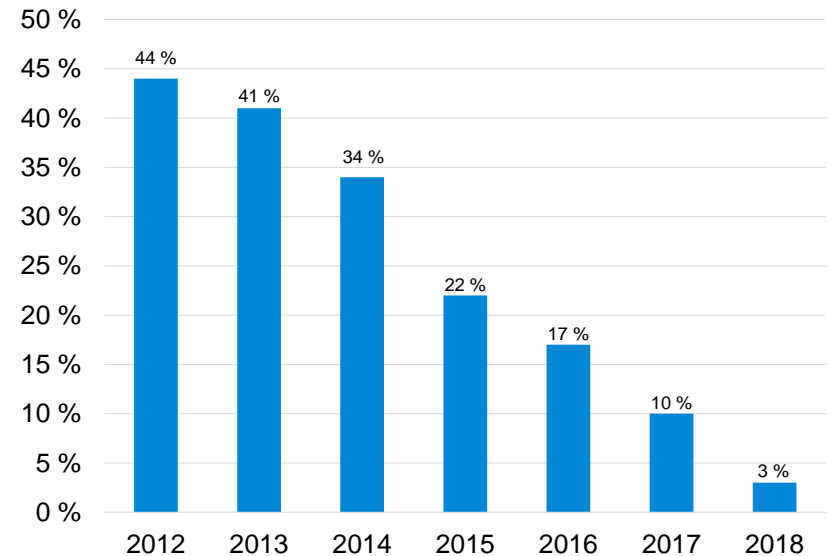
L'union fait la force

Nb d'entreprises avec Say-on-Pay Votes < 75 %



Sources : Kingsdale et ISS

Nb d'entreprises du S&P/TSX sans femme sur le conseil



Regrouper les efforts des actionnaires entraîne des changements concrets dans la gestion des entreprises

Utilisation des cotes ESG

Cela permet :

- Évaluation des risques ESG des entreprises en portefeuille

Mais attention :

- Ne mesure pas l'évolution future de ce risque dans l'entreprise.
- Ne tient pas comptes des autres approches IR :
 - > Effet de la politique de droits de vote
 - > Effet de l'engagement actionnarial
- Fonds 5 planètes *classe X* **≠** Fonds 5 planètes *classe Y*

Mesure utile pour discussion, mais gare à l'interprétation!

Des discussions qui mènent à des résultats

Par l'entremise d'AEQUO, de ses gestionnaires ou par sollicitation direct, Gestion FÉRIQUE participe :

- À des discussions auprès d'entreprises canadiennes;
- À divers engagements collaboratifs sur des sujets tels que le climat, la fiscalité, le plastique et les actifs carbone.

Améliorer les pratiques de l'entreprise ou de l'industrie afin d'en faire de meilleurs citoyens corporatifs tout en haussant les probabilités de performance à long terme.

Un outil pour suivre l'évolution des signataires des PRI

- Évaluer notre progrès dans un cadre standardisé
- Recevoir du « *feedback* » et des outils pour s'améliorer
- Se mesurer par rapport à nos pairs
- Comprendre l'état du marché à l'aide d'une vision globale

- > Transparence complète
- > Imputabilité

Les rapports d'activités sur l'investissement responsable de Gestion FÉRIQUE sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.ferique.com/fr/investissement-responsable/rapport-dactivites-sur-investissement-responsable/>

6. CONCLUSION

Chez Gestion FÉRIQUE, nous avons la conviction que de bonnes pratiques d'IR améliorent le rendement ajusté par le risque à long terme, en plus de nous permettre d'agir en citoyen socialement responsable.

Que ce soit au niveau des votes par procuration, de l'engagement actionnarial ou de l'intégration des facteurs ESG, les pratiques actuelles :

- permettent de vous aider à atteindre vos objectifs;
- ne cesseront d'évoluer;
- dirigent vers des résultats concrets!

Gestion FÉRIQUE demeure une fervente promotrice des meilleures pratiques en matière d'investissement responsable. Elle cherche à faire évoluer ses pratiques de façon réfléchie.

Consultez le ferique.com › section Fonds FÉRIQUE › Investissement responsable

- Vous y trouverez :
 - > La capsule vidéo [L'investissement responsable](#)
 - > [La Politique d'investissement responsable de Gestion FÉRIQUE](#)
 - > [La Politique d'investissement responsable régissant l'exercice des droits de vote par procuration des Fonds FÉRIQUE](#)
 - > [Les rapports de vote de FÉRIQUE](#)
 - > [Les rapports d'activités sur l'investissement responsable de Gestion FÉRIQUE](#)

PÉRIODE DE QUESTIONS



Pour souscrire aux Fonds FÉRIQUE

Par l'entremise d'un représentant en épargne collective de Services d'investissement FÉRIQUE



Simple et rapide

514 788-6485

1 800 291-0337 (sans frais, à l'extérieur de Montréal)

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h

client@ferique.com

Abonnez-vous à notre liste d'envoi!

Pour recevoir de l'information financière (infolettre, commentaires sur les marchés, etc.) et d'autres renseignements liés aux actualités de FÉRIQUE (conférences, webinaires, communiqués, etc.)

ferique.com/listedenvoi

MERCI
DE VOTRE ATTENTION

FÉRIQUE est une marque enregistrée de Gestion FÉRIQUE et est utilisée sous licence par sa filiale, Services d'investissement FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est un gestionnaire de fonds d'investissement et assume la gestion des Fonds FÉRIQUE. Services d'investissement FÉRIQUE est un courtier en épargne collective et un cabinet de planification financière, ainsi que le placeur principal des Fonds FÉRIQUE. Veuillez noter qu'à des fins commerciales, Services d'investissement FÉRIQUE est aussi identifié en langue anglaise sous le nom de FÉRIQUE Investment Services.

Un placement dans un organisme de placement collectif peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Les ratios de frais de gestion varient d'une année à l'autre. Veuillez lire le prospectus avant d'effectuer un placement. Les organismes de placement collectif ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Gestion FÉRIQUE et Services d'investissement FÉRIQUE ne garantissent pas l'exactitude ou la fiabilité des informations publiées ou divulguées et ne pourront pas être tenues responsables de toute perte ou de tout dommage éventuel résultant de l'utilisation de ces renseignements.

La présente communication ne constitue ni une offre, ni une sollicitation de quiconque dans aucune juridiction dans laquelle une telle offre ou sollicitation ne serait pas autorisée ou à toute personne envers qui il serait illégal de faire une telle offre ou sollicitation. Les renseignements fournis ne constituent pas des conseils particuliers de nature financière, juridique, comptable ou fiscale concernant des placements. Vous ne devriez pas agir sur la foi de l'information sans demander l'avis d'un professionnel.